



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0798

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : SERL - Création d'une filiale conjointe avec la Société d'équipement du département de la Loire (SEDL)

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0798

commission principale :	finances, institutions et ressources
objet :	SERL - Création d'une filiale conjointe avec la Société d'équipement du département de la Loire (SEDL)
service :	Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le plan de développement stratégique de la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) élaboré en 2007, intégrait l'élargissement de son périmètre d'intervention aux territoires limitrophes inscrits dans la zone d'influence économique de la Communauté urbaine.

Dans cette logique, la SERL a noué un partenariat avec la Société d'Équipement du Département de la Loire (SEDL) pour la réalisation d'une opération d'aménagement dénommée ZAC de Bonvert sur la commune de Mably (42). Cette opération a fait l'objet d'une consultation de la part du Syndicat Mixte ZAIN Loire Nord. Si l'offre conjointe de la SERL et de la SEDL est retenue, le signataire du traité serait alors une structure *ad hoc* détenue conjointement par ces deux sociétés.

Cette structure prendrait la forme d'une société par actions simplifiées (SAS) dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- capital : 20 000 € réparti par moitié entre la SERL et la SEDL,
- président : SEDL, représenté par son directeur général,
- fonctionnement : création d'un comité exécutif de 4 membres (2 SERL, 2 SEDL) et mise en place d'une commission d'appel d'offres,
- répartition des missions :

SEDL	SERL
relations institutionnelles	acquisitions foncières
conduite de projet	commercialisation
vie sociale de la SAS	communication
pilotage des études de réalisation	expertise juridique
	tenue de la comptabilité
	expertise des études de réalisation

Le projet a été validé au conseil d'administration de la SERL du 3 février 2009. Cependant, conformément à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la prise de participation d'une société d'économie mixte dans le capital d'une société commerciale est subordonnée à un accord exprès préalable des collectivités territoriales disposant d'au moins un siège au conseil d'administration.

En tant qu'actionnaire de la SERL et disposant de quatre sièges au conseil d'administration, la Communauté urbaine est favorable à cette prise de participation, qui est en cohérence avec le plan stratégique de la société.

Le conseil de Communauté est sollicité pour donner son accord ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Autorise la Société d'équipement du Rhône et de Lyon à participer au capital d'une société commerciale ayant pour objet la réalisation de la zone d'aménagement concertée Bonvert sur la commune de Mably.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.